

## - Le pilotage des politiques de santé - (10pts)

Les politiques de santé sont définies en la fois au niveau du ministère de la santé et par le biais législatif. Au fait l'orientation et la définition faite des politiques de santé, il est nécessaire de veiller si ce que le pilotage des politiques de santé sur le territoire soit efficace et homogène et cela n'est possible que si les structures de pilotage ne sont pas éclatées. Face au constat que le pilotage des politiques de santé était éclaté entre un trop grand nombre de structures, la loi Hôpital, patient, santé, territoire (HPST) de 2009 a procédé à la création des agences régionales de santé (ARS). Les dernières regroupent l'ensemble des acteurs des politiques de santé tels que les directions régionales et départementales de l'action sanitaire et sociale, des représentants de l'assurance maladie, le bureau régional de l'hôpital, les regroupés au niveau de chaque région, les ARS pilotent les politiques de santé au travers de divers schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins ou encore par le biais de campagnes de sensibilisation ou de dépistage. La mise en place de ces structures a permis de rendre le pilotage des politiques de santé plus lisible par un seul acteur et de pouvoir assurer la coopération et le travail ensemble de services auparavant isolés. De cette manière, le pilotage est plus homogène en France et le citoyen a plus simplement accès à sa

Questions sociales

interlocuteur unique.